

Avant-propos

La publication du quatorzième rapport au Parlement de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges intervient après une période de forte hausse du prix des matières premières en général et agricoles en particulier, qui s'est traduite par une augmentation considérable des prix des produits alimentaires entre l'automne 2021 et le printemps 2023.

Dans un tel contexte, le rôle de l'Observatoire de la Formation des prix et des marges des produits alimentaires prend tout son sens. Cet organisme consultatif placé sous la double tutelle des ministères en charge de l'Agriculture et de la Consommation, a en effet pour mission, selon l'article L682-1 du code rural, « d'éclairer les acteurs économiques et les pouvoirs publics sur la formation des prix et des marges au cours des transactions au sein de la chaîne de commercialisation des produits alimentaires ». L'Observatoire suit la formation des prix depuis les systèmes de production agricoles jusqu'au consommateur et étudie les coûts de production agricole, de transformation et de distribution. L'Observatoire est un lieu d'observation, mais aussi de dialogue et de discussion entre toutes les parties prenantes des filières, qui sont représentées au sein du comité de pilotage et des groupes de travail spécialisés. Son principal objectif est d'œuvrer à la transparence des rapports de prix et à l'évolution des marges tout au long de la chaîne, et de contribuer ainsi à l'établissement d'un rapport de confiance entre les acteurs économiques.

Pour réaliser cette mission, l'Observatoire s'appuie sur les données disponibles, publiées (Insee, SSP du ministère de l'Agriculture, Banque de France...) ou privées, dès lors qu'elles sont représentatives, publiques, pérennes et vérifiables (Crédit Agricole, Kantar Worldpanel...). Il fait également appel à la coopération active des différentes familles professionnelles qui apportent leur concours en fournissant les données qu'elles produisent et en contribuant à la collecte de données, au niveau des acteurs économiques, opérée par l'Observatoire. Les représentants des organisations professionnelles et des consommateurs, dans la pluralité de leurs points de vue et de leur expérience, collaborent également à l'orientation des travaux et à l'examen des résultats au sein des différents groupes de travail spécialisés et du Comité de Pilotage.

L'Observatoire travaille sur les données consolidées, disponibles généralement pour l'année n-1 en ce qui concerne les marges brutes et n-2 pour les marges nettes (données de comptes d'entreprise). Il ne peut donc rendre compte de manière instantanée de l'évolution des prix et des marges, mais permet d'objectiver les évolutions au cours des deux années qui précèdent. Si le rapport 2025 fait avant tout le bilan pour l'année 2023 et 2024, il permet aussi de tirer des enseignements sur l'ensemble de la période depuis l'inflation 2021-2024. La force de l'Observatoire repose sur les séries longues qu'il a construites depuis 2010, à la lumière desquelles il est possible de tirer de riches enseignements. Elles permettent de prendre du recul et de donner un sens aux évolutions constatées.

L'expérience acquise par l'Observatoire montre qu'il est très délicat de réaliser les analyses sur des pas de temps trop resserrés. Au cours de la période 2010-2021, caractérisée par une inflation modérée, lorsque les prix agricoles ont augmenté, le choc de prix a été amorti pour le consommateur par la compression des marges brutes en aval ; les maillons de la transformation et de la distribution ont reconstitué ensuite progressivement leurs marges. C'est à nouveau ce que l'Observatoire a pu constater au cours de la période 2022-2024. Au total sur l'ensemble de la période, si l'augmentation du prix des produits alimentaires est due autant à l'accroissement du coût de la matière première agricole qu'à celui de la marge brute aval, ces évolutions sont décalées dans le temps. En 2022, l'augmentation de la matière première agricole contribue pour la plus grande part à la hausse du prix des produits alimentaires tandis que l'aval maintient voire diminue sa marge brute. L'année suivante, les prix agricoles augmentent plus lentement, voire diminuent pour les céréales, mais l'augmentation du prix des produits alimentaires se poursuit, les maillons aval reconstituant progressivement leur marge brute. En 2024, le reflux du prix de beaucoup de produits agricoles se traduit par une diminution de la part de la matière première agricole dans le prix au consommateur pour la plupart des produits alimentaires suivis par l'Observatoire. C'est donc bien l'évolution au cours de l'ensemble de la période qu'il est nécessaire de prendre en compte pour comprendre les évolutions de marge brute au niveau des différents maillons des filières.

Les travaux de l'Observatoire permettent également de montrer que la seule analyse des marges brutes est insuffisante pour rendre compte des évolutions au sein des filières. La marge brute sert à couvrir les coûts de production, de transformation ou de distribution, qui sont déduits pour calculer la marge nette de chaque maillon de la filière. L'inflation ayant également affecté un grand nombre de postes de dépenses (engrais, énergie, salaires...) les marges nettes des différents maillons des filières ont connu des évolutions contrastées. Ainsi, si en 2022 l'augmentation des prix agricoles a globalement permis l'augmentation du revenu courant avant impôt des agriculteurs, les travaux de l'Observatoire montrent qu'en 2023 celui-ci a généralement diminué avec le reflux du prix des produits agricoles. Pour les maillons aval, les marges nettes ont, sauf de rares exceptions, diminué en 2022, conséquence du maintien ou de la compression des marges brutes, tandis que la reconstitution des marges brutes en 2023 n'a pas toujours permis aux marges nettes de progresser à nouveau ; au total, dans la plupart des filières, les marges nettes en aval demeurent inférieures à ce qu'elles étaient avant le démarrage de l'inflation.

Les travaux de l'Observatoire apportent ainsi un éclairage précieux sur la manière dont l'inflation a affecté la formation des prix et des marges des produits alimentaires, qui permet d'objectiver les débats sur une question particulièrement sensible. Dans le contexte chahuté de l'inflation, la coopération avec les acteurs économiques des filières s'est montrée plus que jamais indispensable pour accéder aux données nécessaires, étayer celles qui sont les plus fragiles et contextualiser les évolutions observées.

À cet égard, la présidente de l'OFPM ne peut que regretter le manque de transparence et de collaboration d'une grande partie de l'industrie laitière. Depuis plusieurs années, un effort tout particulier a été entrepris pour accéder aux données permettant de calculer les marges nettes dans ce secteur. Pour réaliser ce travail, l'OFPM souhaite comme pour le calcul des marges nettes de la grande distribution, accéder aux données individuelles d'un échantillon représentatif des entreprises de l'industrie laitière pour pouvoir, en respectant toutes les exigences de confidentialité nécessaires, évaluer les marges, apprécier les différences et être

capable d'interpréter les moyennes obtenues. L'industrie laitière a préféré confier à un cabinet extérieur la réalisation d'une enquête sur la base du volontariat permettant d'évaluer les marges pour les trois principaux métiers du lait. Les résultats fournis à l'Observatoire par le bureau d'études n'étaient pas satisfaisants, notamment parce qu'ils étaient communiqués sous la forme de moyenne, sans que l'Observatoire puisse avoir accès aux données utilisées, ce qui contrevenait aux règles qui régissent l'ensemble de la collecte statistique qu'il opère. La publication des résultats issus de cette enquête dans le rapport annuel de l'OFPM de 2021 à 2023 a par conséquent été considérée comme la première étape d'une évolution devant permettre à l'OFPM de disposer d'éléments suffisamment précis et détaillés sur les comptes de l'industrie laitière pour son activité en France. Faute de pouvoir accéder directement aux données, le comité de pilotage a pris la décision en avril 2024 de ne pas publier ces résultats dans son rapport annuel. Le secrétariat de l'OFPM a alors engagé un travail avec ses correspondants de l'Association de la Transformation Laitière dès l'automne dernier afin de mettre en place directement une enquête. Le questionnaire a été préparé et testé, puis envoyé, malheureusement tardivement, par les soins de ses deux adhérents, la Fédération Nationale de l'Industrie Laitière et la Coopération laitière. Faute d'une mobilisation suffisante, l'Observatoire n'a reçu que trop peu de réponses d'entreprises, correspondant au total à 18% de la collecte nationale : il n'a donc pas été possible de traiter ces résultats pour le rapport 2025. Ce faible taux de réponse constitue une forte déception et témoigne d'une mobilisation nettement insuffisante de l'industrie laitière au service de la transparence qui est la raison d'être de l'OFPM.

Il s'agit cependant d'un échec relatif, car l'expérience est malgré tout encourageante. Il convient tout d'abord de saluer l'effort réalisé par les entreprises qui ont communiqué leurs données et de les remercier. La qualité de leurs réponses a permis de montrer que le questionnaire qui avait été préparé était adapté et qu'il apportait des éléments plus riches que ce que proposent les statistiques actuellement disponibles. Toutes les conditions sont réunies pour la réussite de ce projet, seul manque un véritable engagement de ce secteur et des entreprises qui le composent. Le comité de pilotage de l'Observatoire a donc décidé lors de sa dernière réunion de reconduire cette enquête l'an prochain en espérant qu'elle sera couronnée de succès.

Dans ce rapport sont poursuivies et consolidées un certain nombre d'innovations introduites avec bonheur par l'équipe de l'OFPM sous la houlette de son secrétaire général Frédéric Douel. La synthèse transversale et les fiches synthétiques qui l'illustrent permettent en effet au lecteur non expert du sujet d'accéder à l'essentiel des évolutions constatées et aux tendances générales qui se dégagent de la comparaison entre produits et filières. Le rapport 2025 introduit une nouveauté, puisqu'il rend compte de la dispersion des résultats économiques des exploitations agricoles, au lieu de se limiter à la seule moyenne comme auparavant.

Le présent rapport a fait l'objet d'une adoption à l'unanimité par l'ensemble des organisations représentées au comité de pilotage le 18 juin 2025. Il a reposé sur le travail rigoureux et méticuleux de l'équipe de l'Observatoire et de l'ensemble des collaborateurs des services de FranceAgriMer. Qu'il me soit permis ici de les remercier, ainsi que les présidents des groupes de travail et l'ensemble des représentants des familles professionnelles qui ont apporté une contribution indispensable à l'élaboration de ce rapport. Je remercie plus particulièrement Yves Trégaro, qui a rejoint cette année l'Observatoire comme président du groupe de travail porc et volaille, Jean-Louis Barjol, président du groupe de travail lait pour les efforts qu'il a pu déployer, ainsi que Pierre Claquin et Frédéric Douel qui quitteront leur poste respectivement de directeur Marchés, Etudes et Prospective de FranceAgriMer et de secrétaire général de l'Observatoire cet été. Frédéric Douel, avec tout l'appui de Pierre Claquin, a apporté une contribution précieuse en introduisant depuis plusieurs années de nombreuses innovations dans le rapport annuel, qu'ils en soient ici tous deux chaleureusement remerciés.

Sophie DEVIENNE

Présidente de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges
des produits alimentaires